



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

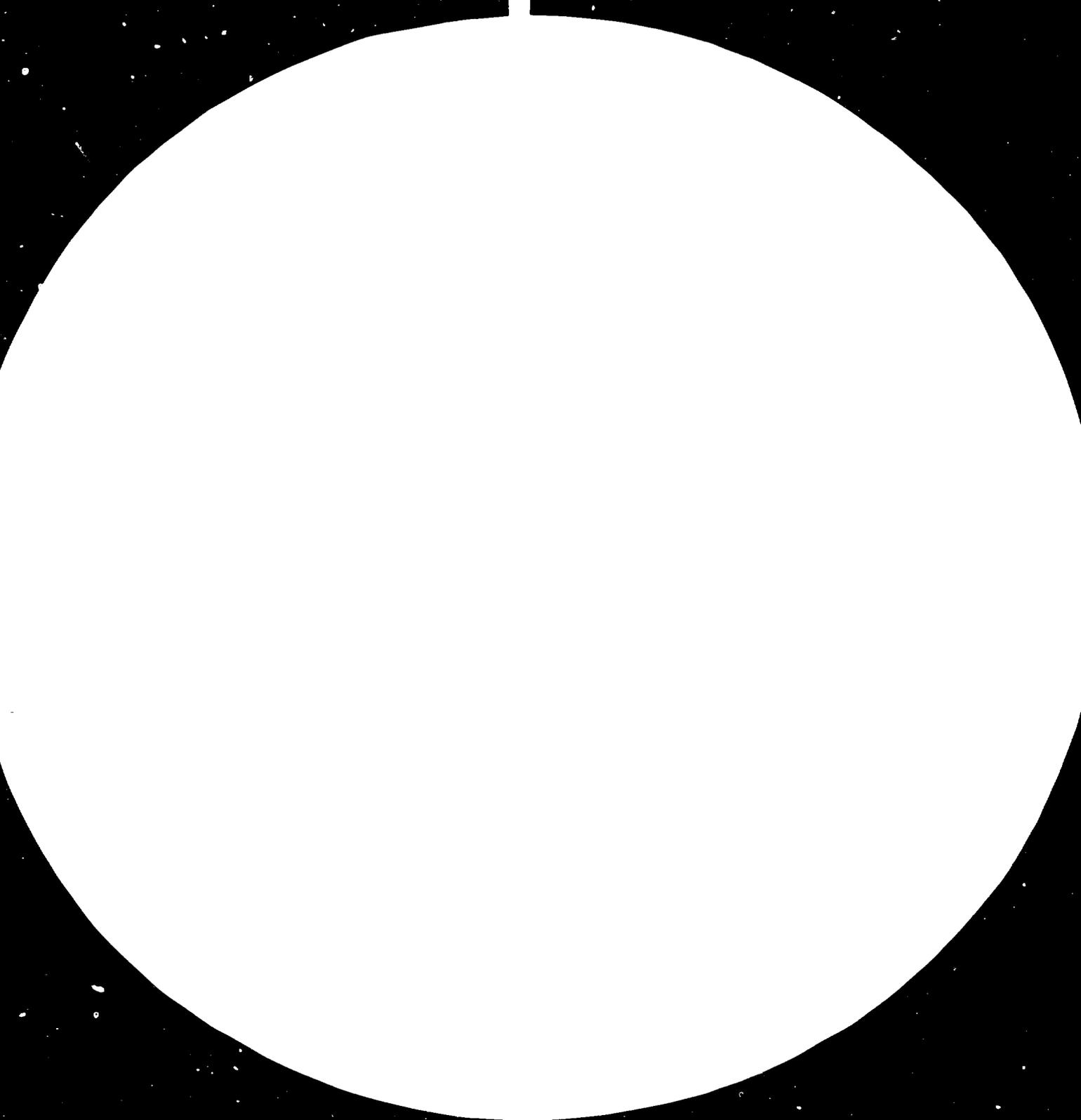
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





Resolution Test Chart
1.0 1.1 1.25 1.4 1.6 1.8 2.0 2.2 2.5



10216



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. LIMITEE

ID/WG.330/35

3 décembre 1980 /

Original : FRANCAIS

Réunion sur l'échange de données d'expérience
et la coopération entre pays en développement pour
le développement de l'industrie des machines agricoles

Beijing (Chine), 20-27 octobre 1980

RESUME - TOGO*

par

Akouété Ajavon**

et

Mawadudzi Mensah***

00000

* Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de l'ONUDI. Le présent document a été reproduit tel quel.

** Directeur technique du Centre national de promotion de petites et moyennes entreprises (CNPPME)

*** Chef d'atelier du Centre national de promotion de petites et moyennes entreprises (CNPPME)

80-46470

La croissance rapide de la population et la tendance de l'évolution économique posent à l'Etat un ensemble de problèmes socio-économiques à résoudre. Les solutions recherchées dans le monde rural tendent toutes au relèvement du niveau de vie des masses paysannes et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Pour atteindre l'objectif ainsi défini, le gouvernement a pris l'option de la programmation à long terme (1965 - 1985) des actions à entreprendre.

Les interventions de l'Etat en milieu rural pour un accroissement de la production vont se poursuivre au cours de la nouvelle décennie (76-85) sur les bases mieux définies telles que : les petites exploitations mixtes et les grandes unités de production appartenant à l'Etat.

En 1985, les superficies cultivées devront tendre vers 850 000 hectares. Et les investissements d'achat de matériel se chiffrent comme suit :

(en 1 000 F CFA)

Rubriques	: Montant :	:	:	:	:	:	:
	: Global	1976	1977	1978	1979	1980	1985
	: 1976-1980	:	:	:	:	:	:
Outillages	:	:	:	:	:	:	:
Agricoles	: 3 602 400	: 635 800	: 687 900	: 720 400	: 759 700	: 798 100	: 4 503 000
Matériel Moto-	:	:	:	:	:	:	:
culture	: 432 100	: 70 900	: 115 600	: 83 800	: 81 300	: 80 500	: 540 100
Infrastructure	:	:	:	:	:	:	:
rizicole	: 86 000	: 7 000	: 15 800	: 21 700	: 15 800	: 25 700	: 107 500

2 - Demande estimée et utilisation actuelle

- I - Outils agricoles à main
- II - Autres machines agricoles de préparation du sol
- III et IV - Autres et engins pour récoltes

Détails

- I - Houes, couteaux à foin ou à paille
Autres outils agricoles à main coupe-coupe - charrette à traction animale etc...
- II - Charrues et appareils similaires
semoirs, plantoirs, repiqueurs
étandeurs et distributeurs d'engrais etc...
- III et IV - Machines, appareils et engins pour et le
battage des produits agricoles : motofaucheuses,
moissonneuses, batteuses et lieuses
et machines similaires - machine de décapage pour
aménagement agricoles, pour travaux de génie rural
(caterpillards D4 - D6-D9)

3 - Fabrication et Importation

Catégorie I

Au Togo, il n'y a pas encore de production réelle. Des séries pilotes, par les moyens du Centre National de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, sont en cours d'implantation. Notamment des machines agricoles simples :

batteuse de riz
chauffe eau solaire
séchoir solaire du produit agricole
moissonneuse de riz
moulin à vent pour pompage d'eau
semoir
charrettes etc...

Catégorie II idem I

III et IV pas envisagées

3. 1

Catégorie (outils et instruments)

- a) Pas de production locale. Mais les houes, les petites charrettes et certains coupe-coupes sont fabriqués localement par les forgerons du pays.
- b) La conception et l'adaptation des produits posent des problèmes au niveau Engineering et la réalisation de prototypes.

Le CNPPME, Centre National de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, est l'organisme qui peut développer ces produits.

Il manquerait d'agents de maîtrises capables de réaliser des prototypes ainsi que des techniciens de méthodes.

Un équipement complémentaire est nécessaire pour lui permettre de mieux accomplir ces tâches.

- c) Oui. Il est indispensable de promouvoir le transfert de licences et les investissements étrangers.

3. 2

Catégorie II (équipements intermédiaires)

Les problèmes décrits en 3.1. sont valables pour les équipements intermédiaires.

3. 3

Catégories III (machines à moteur) et IV (équipements spécialisés)

Ces deux catégories ne sont pas envisageables pour le moment.

3. 4

Installation de base et industries connexes a et b

Les installations de base sont relativement sommaires. Ce qui limiterait les choix des produits.

- c) Les obstacles rencontrés sont essentiellement au niveau du marché qui demeure encore très restreint. Ceci impliquerait la mise en place de petites unités de production.

4 - Conception et mise au point, adaptation - essais et évaluation

Le Centre National de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises est pour le moment le seul organisme qui essaie de concevoir d'une manière encore artisanale la fabrication ;

charrettes à traction
charrettes à main
semoir
batteuse de riz etc...

Les ateliers centraux du CNPPME LAMA-KARA comme à LOME sont équipés de :

tour
guillautine
fraiseuse
pouceuse
presse hydraulique
plieuse
Soudeuse par point
Compresseur
Poste de soudure autogène complet etc...

Après le CNPPME, les ateliers d'entretien sont plus ou moins dispersés dans la ville, dans les lieux de ventes des machines agricoles simples.

Le moyen éventuel de renforcer cette structure à l'état embryonnaire est de créer de vrais ateliers d'équipement.

5 - Le CNPPME est appelé à conseiller, à assister et à promouvoir les entreprises. Il manque de techniciens et de praticiens.

Des programmes intensifs de formation sur le tas sont à envisager. Experts, Homologues, dans 3 et 4 des branches de l'industrie pour créer éventuellement une base de spécialistes locaux est fortement suggéré pour combler ces lacunes.

6 - Réparation, entretien et pièces de rechange

L'entretien des équipements est très sommaires. Il manque parfois des pièces de rechange. Les praticiens spécialistes d'entretien et réparation manquent de moyen et de pratique. Une assistance surtout au niveau d'un organisme commercial para-étatique qui se chargera de l'approvisionnement régulier des pièces et matières premières à des prix raisonnables et délais rapide serait la bienvenue.

7 - Politique, planification, stratégies et coordination

Ministère du Développement Rural

Les attributions du Ministère du Développement Rural se situent dans le cadre de l'accroissement réel des productions agricoles tant au niveau des paysans traditionnels qu'au niveau des programmes sectoriels et des programmes spécifiques.

Ministère de l'Équipement Rural

Le Ministère de l'Équipement Rural a pour rôle essentiel, la préparation des soubassements techniques nécessaires au démarrage des programmes de production. Son domaine d'activité couvre les aménagements agricoles, les travaux de génie rural (infrastructure rizicoles; amélioration foncières, ouvertures de nouvelles zones, construction de pistes rurales et ponts, exécution des travaux culturels, des infrastructures sociales en milieu rural), la gestion du matériel agricole et la préservation du patrimoine national en matière de faune et de flore.

La Société Togolaise d'Exploitation des matériels agricoles a été créée pour assurer la location des machines agricoles de toutes sortes aux nationaux dans les travaux agricoles.

Mais à l'heure actuelle, cette Société est loin de couvrir tous les besoins réels du Togo, compte tenu de la diversité des terrains, de l'exigüité des surfaces, la discontinuité des lieux des interventions.

8 - Coopération Interrégionale

a) La location des machines agricoles à d'autres pays de la sous région serait l'assistance que notre pays pourrait offrir et parfois l'échange des experts.

b) Par contre l'assistance que nous pourrions recevoir des pays développés sont :

- Implantation d'usine d'outillages agricoles
- Formation des ouvriers spécialisés dans la fabrication d'outillages.
- Experts - Conseillers en projets d'outillages

9 - Rôle de l'ONUDI

L'ONUDI pourra fournir de l'assistance sur trois niveaux.

a) Formation des techniciens sur le tas selon le système d'un d'un Expert formateur expérimenté en matière de formation et rompu aux tâches de fabrication des outillages.

b) La création d'une unité de recherches appliquées pour l'adaptation des produits localement développés ou copiés. Cette unité devra être assez indépendante en matériels et personnel pour pouvoir arriver à des résultats rapides. Elle devra être mise sur pied le plus rapidement possible, pour pallier aux ruptures de stocks et donc permettre de maintenir une production constante.

10 - Propositions et Recommandations spécifiques

a) Le développement de machines simples qui seront adaptées aux terrains locaux et utilisées essentiellement par les paysans.

Le coût devrait être assez bas pour être à la portée de tous.

- b) Le renforcement du CHPPME en matériels de fabrication d'outillages agricoles et en personnel qualifié.
- c) La formation des cadres techniques dans les usines de fabrication d'outillage à l'étranger.
- d) Un petit centre de formation continue pour ce personnel spécifique.
- e) L'encadrement renforcé des structures actuelles.

